

# RGPD, huissiers de justice et transformation numérique : toutes les conditions sont réunies pour une symbiose parfaite

Au risque de commencer par une évidence : de nombreuses entreprises considèrent la législation européenne sur la protection des données comme une charge administrative inutile et coûteuse.

Toutefois, à la lumière de l'omniprésence de la transformation numérique (TN), ce raisonnement ne tient pas la route. Qui plus est, la gestion des données et l'automatisation des processus sont les leviers idéaux pour déployer des applications informatiques solides afin d'obtenir des opérations plus rentables et une prestation de services plus performante.

Le RGPD annonce donc un changement socioculturel et économique qui oblige les responsables du traitement et les sous-traitants à envisager la gestion des données différemment, notamment dans le contexte d'une société numérique mondiale émancipée où les gens reprennent le contrôle de leurs données personnelles.

Appliqué aux études d'huissiers de justice, il faut plutôt voir TN comme une recherche de possibilités de numérisation pour créer une plus-value au profit de l'individu, c'est-à-dire des clients et des débiteurs. En d'autres termes, la véritable TN se conçoit en mettant l'individu, dans ce cas le donneur d'ordre et le débiteur, au centre au lieu de sa propre organisation.

En outre, nous sommes convaincus que la protection juridique offerte par le RGPD peut et même doit être un catalyseur important pour atteindre une TN. Toutefois, la condition sine qua non est que nous, en tant que responsables du traitement des données, soyons disposés à placer l'individu, la personne concernée, véritablement au centre. C'est aussi la raison pour laquelle TN et la protection des données personnelles (RGPD) sont indissociables, surtout dans notre secteur.

En redonnant à l'individu le contrôle de ses données personnelles, il deviendra irréversible pour les organisations de penser à partir de l'individu et par conséquent de construire l'organisation autour de celui-ci. Cela créera un autre type de réseau dans lequel l'individu est « aux commandes » et responsable de ses données personnelles. Cela conduira finalement à la création de valeur, à la flexibilité et à la résilience, et le RGPD sera donc une bénédiction pour les organisations qui optent résolument

pour la transformation numérique, une direction que toute organisation devra prendre tôt ou tard. En ce qui concerne notre secteur, le plus tôt sera le mieux.

Malheureusement, nous constatons que nous pensons encore trop souvent en termes de nos propres processus opérationnels, de notre propre gestion des données et donc de nos propres systèmes.

### **Le RGPD, un outil pour une TN réussie**

TN est en fait une nouvelle étape dans l'évolution numérique. Il s'agit de l'impact de la technologie et de la numérisation croissante des processus commerciaux sur l'individu et notre société. La particularité de la TN n'est donc pas tant les machines plus rapides, les ordinateurs et les logiciels plus efficaces, mais plutôt le fait que l'homme et la machine sont toujours connectés à l'environnement, ce qui fait qu'Internet finira par disparaître de la conscience des gens. Dans l'avenir numérique, nous serons connectés à tout et à tous ceux qui nous entourent sans avoir à y penser. Dans ce nouveau mode de pensée, un processus de TN sera lancé, piloté par l'informatique et, surtout, sous l'influence du RGPD. La conséquence de la TN sera que nous ne stockerons plus nos données sur des serveurs, mais que nous utiliserons des plateformes de données. C'est la conséquence logique du fait que l'individu, la personne concernée, soit centralisée. La personne concernée devient le point d'intégration sur ces plateformes de données.

Pour les huissiers de justice, nous pouvons interpréter cela comme suit :

- **L'huissier de justice « axé sur les données »** : les huissiers de justice ont à leur disposition de nombreuses données personnelles et autres. L'astuce consiste à les utiliser et à les traiter pour créer une plus-value aux services qu'ils fournissent. Une vision uniforme et moderne du travail axé sur les données est donc indispensable si l'on veut réussir dans le domaine de la transformation numérique. Après tout, notre société qui évolue rapidement attend des huissiers de justice qu'ils évoluent avec leur temps.
- **L'huissier de justice « respectueux de la vie privée »** : la protection de la vie privée et la sécurité de l'information sont des priorités absolues dans le domaine de travail des huissiers de justice. En tant que responsable du traitement, l'huissier de justice est un porteur et un sous-traitant de données à caractère personnel et son système informatique est crucial pour le traitement conforme au RGPD de ces données à caractère personnel. La protection des données personnelles est un sujet qui tient plus que tout autre à cœur aux personnes concernées. Nous devons être conscients que les nouveaux développements informatiques entraînent également de nouvelles formes de violations de la vie privée ou de risques de failles de sécurité.

- *L'huissier de justice « flexible »* : la société attend beaucoup de flexibilité de la part de l'huissier de justice : coopération fluide avec différents acteurs, proactivité sociale, anticipation des nouveaux développements sociaux, ... Pour cela, il faut une maniabilité suffisante.

## CONCLUSION

Le RGPD est un levier important pour la transformation numérique, qui à son tour est un pied de biche important pour l'exercice effectif du droit à la vie privée par l'individu. La personne concernée, en tant que point d'intégration, dispose à tout moment de ses données personnelles et autres. De plus, elle peut compter sur le fait qu'elles sont correctes et complètes.